

Commune de AMFROIPRET 59006

Carte Communale



Servitudes d'Utilité Publique

PLAN
1/1

Éléments constitutifs
du Porter à connaissance (P.A.C)
Art.R121-1
du Code de l'urbanisme



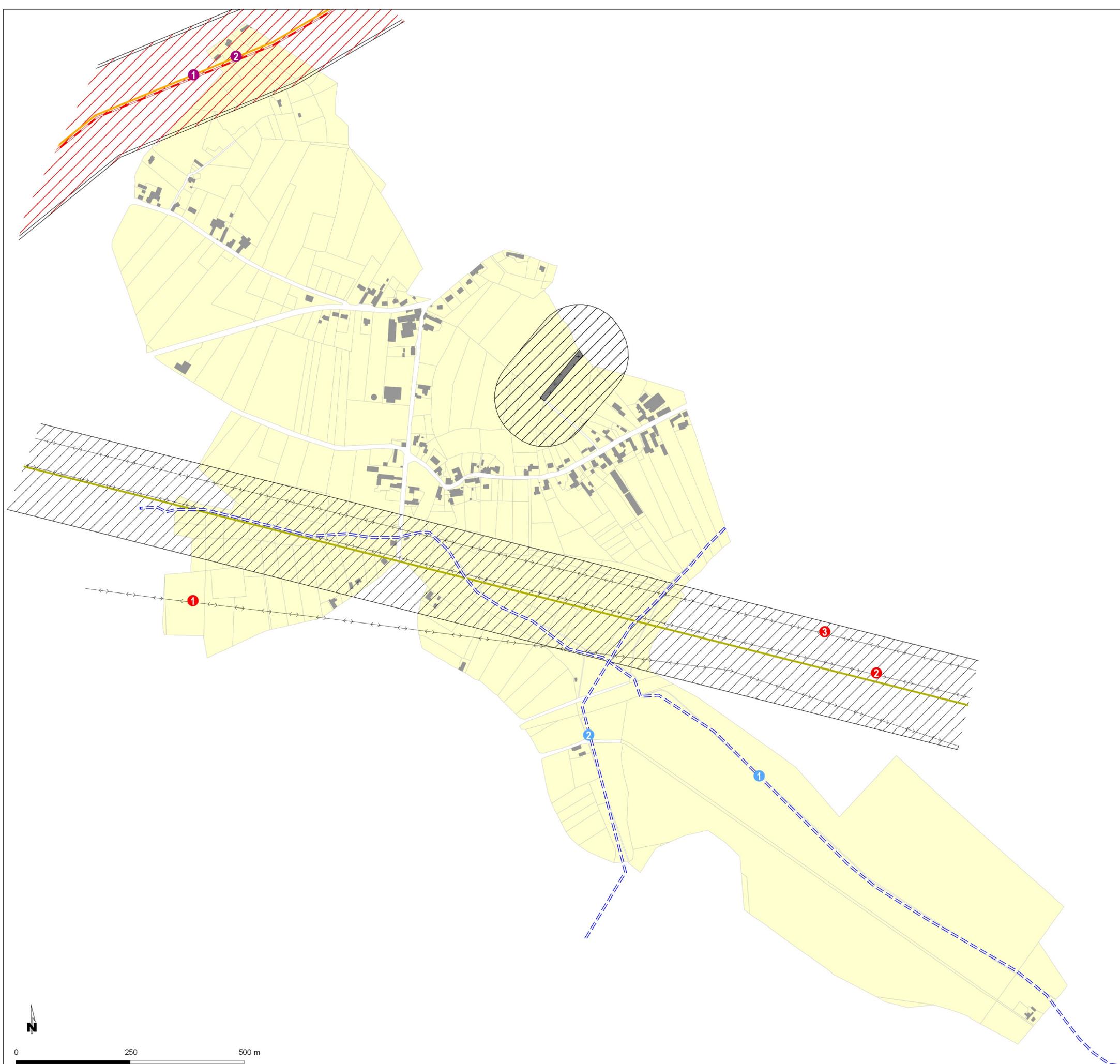
Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord
D.D.T.M 59

Type Procédure : Elaboration,
Délibération du : 28/01/2013

Date de mise à jour : 01/12/2013
ref : Commune de AMFROIPRET (59006) -
Carte Servitudes.ags
Sources : Gestionnaires Servitudes
(c) Cadastre / Poi - Dgfp
Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr

LEGENDE

- Limite communale
- Bâtiments
- A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux
 - 1 Ruisseau des Bultiaux
 - 2 Ruisseaux des prés
- I3 - Protection des Canalisations de Transport de Gaz
 - 1 Canalisation: TAISNIERES / HON - CRAPEUMESNIL dite "Artère Nord 1"
 - 2 Canalisation: TAISNIERES / HON - VILLERS LE BEL dite "Artère Nord 2"
- I4 - Protection des Lignes Haute-Tension
 - 1 Ligne: MASTAING - PONT SUR SAMBRE 225kv
 - 2 Ligne: ESTREUX - MAUBEUGE 225kv
 - 3 Ligne: PONT SUR SAMBRE - LE QUESNOY 90kv
- PT2LH - Protection des Faisceaux Hertzien contre les Obstacles
- INT1 - Cimetières civils et militaires
NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis



Nota:
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné,
via notre site internet à l'adresse suivante:
<https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plu-Pos-Carte-Communale/Porter-a-connaissance-Plu-Pos-Cc/Les-porter-a-connaissance-realises>
Ou contacter directement le gestionnaire.